

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 4 février à 15h00
Délibération n°2026-03
Objet : Exercice 2025 – Budget Principal
Approbation du Compte Financier Unique**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SAVELLI, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CADAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; Mme JARNOLE représentée par M. LEFEBVRE ; Mme GOUSMAR représentée par M. FONTES.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. FOUCHIER.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par Mme LUMEAU-PRECEPTIS.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'administration doit entendre, débattre et arrêter le compte financier unique 2025 établi en accord avec le Comptable Public et afférent au budget principal de l'établissement.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2025, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du compte financier unique devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1^{er} Vice-président.

Le 1er Vice-président propose d'arrêter le compte financier unique afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 352 521,23€	Dépenses	314 796,73€
Recettes	11 833 645,97€	Recettes	476 567,55€
Résultat de l'exercice	481 124,74€	Résultat de l'exercice	-161 770,82€
Excédent reporté	4 591 349,23€	Déficit reporté	102 672,19€
Résultat global	5 072 473,97€	Résultat global	-59 098,63€

Après examen du Compte Financier Unique et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les résultats 2025 et d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,

le 04/02/2026



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ